



Paris, le 11 avril 2025

## L'éolien terrestre est une réponse stratégique, écologique et économique pour la France

**Trois décisions de justice récentes relatives à l'impact de l'éolien terrestre en matière de biodiversité ou de saturation visuelle ont été largement citées dans la presse. Tout en s'interdisant de commenter spécifiquement ces décisions, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) tient à rappeler le rôle majeur de cette énergie renouvelable qui permet de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, de renforcer notre souveraineté énergétique et de répondre à l'urgence climatique.**

Les débats actuels sur l'éolien doivent être replacés dans une perspective plus large. En effet, l'énergie éolienne se substitue progressivement à des énergies fossiles importées dont le coût s'élevait pour notre pays à 124 milliards d'euros en 2022, et encore à 62,5 milliards d'euros en 2024. Ces énergies fossiles que nous consommons en France dégradent significativement la biodiversité bien au-delà de nos frontières, notamment dans les zones où elles sont extraites, puis lors de leur transport et de leur raffinage (pétrole). Comme le souligne l'IPBES, le changement climatique est la 3<sup>ème</sup> source d'érosion de la biodiversité. Il ne s'agit évidemment pas d'un blanc-seing pour développer les énergies renouvelables sans encadrement, raison pour laquelle la France s'est dotée d'une des législations les plus protectrices de l'environnement en la matière.

Au-delà de l'enjeu lié à la biodiversité, les énergies fossiles nous placent en situation de dépendance vis-à-vis de régimes qui déclenchent des conflits ou exercent une pression économique sur la France.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel de poursuivre le développement des énergies renouvelables, seule manière dans la décennie qui vient, d'offrir une solution de substitution aux énergies fossiles, qui constituent toujours plus de 60 % de notre consommation énergétique finale.

La filière de l'éolien terrestre répond pleinement au double enjeu de responsabilité. Elle couvre déjà un peu plus de 10 % de la consommation d'électricité des ménages (Source : RTE). Elle permet aussi de relocaliser la création de valeur sur notre territoire, tout en nous offrant la possibilité de mieux maîtriser notre empreinte environnementale, jusqu'ici invisible pour bon nombre de Français car générée à l'étranger. En produisant cette énergie renouvelable sur notre sol, nous avons les moyens d'en réduire les effets et de mieux la maîtriser. Bien entendu, comme toute activité humaine, le développement de parcs éoliens génère des pressions, susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Il serait illusoire de croire le contraire. La filière s'inscrit donc dans une démarche d'amélioration continue. Les autorisations d'exploitation ne sont données que sur la base d'études d'impact environnemental qui sont menées systématiquement avec un triple objectif : éviter les impacts potentiels (choix du site et dimensionnement des parcs), réduire ces impacts, par exemple avec des systèmes de détection avifaune et enfin, compenser les impacts résiduels par exemple via le financement du Fonds biodiversité et des Plans Nationaux d'Actions (PNA) prévus à l'article 93 de la loi APER.

Le SER tient à rappeler que le développement de l'éolien terrestre en France est une réponse concrète aux défis énergétiques actuels. Ces choix doivent être assumés si nous voulons réduire notre dépendance aux énergies fossiles, et si nous voulons cesser de détruire les écosystèmes à l'échelle mondiale.

### Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

